

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 8 juillet à 18h00, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

|                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents            | M. LAVENKA, Mme CANAPI, M. PERRINO, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PATRON, Mme HOTIN-LETANG, M. PILLOUD, Mme VINCENT, M. JEUNEMAITRE, M. JIBRIL, Mme RAMEAUX, M. GAUFILLIER, M. VAUVRE, Mme MAIRE, Mme DELVAUX, M. GRAJQEVCI, Mme ENAMA, M. VOELTZEL, Mme BOURDON-MOLLOT (arrivée à 18h23), Mme FONTAINE, Mme COUSIN, M. MECREANT, M. ROULET, M. DESSELAS, Mme BORTOLUZZI, M. CAVE, M. LIMONGI, M. AUDO |
| Excusé(s) représenté(s)     | Mme PATYK, conseillère municipale, par M. VOELTZEL<br>M. AJJAJI, conseiller municipal, par M. PATRON<br>Mme BOURDON-MOLLOT, conseillère municipale, par M. LAVENKA (jusqu'à 18h23)<br>M. FERTEL, conseiller municipal, par Mme CANAPI                                                                                                                                                                                   |
| Excusé(s) non représenté(s) | /                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Absent(s)                   | /                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Secrétaire de séance :      | Mme PRADOUX                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

|                                                         |     |
|---------------------------------------------------------|-----|
| . Nombre de Conseillers en exercice :                   | 33. |
| . Nombre de Conseillers présents :                      | 30. |
| . Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :               | 3.  |
| . Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) : | 0.  |
| . Nombre de Conseiller(s) absent(s) :                   | 0.  |
| . Date de la convocation : 01 juillet 2026              |     |

---oooOooo---

N° 2026.56

ASSOCIATION DS77  
Attribution d'une subvention exceptionnelle

*La séance continuant,*

**Le Maire expose au Conseil :**

Accusé de réception en préfecture  
077-217703792-20260708-DEL-2026-56-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2026  
Date de réception préfecture : 09/07/2026

- **Considérant** que l'association DS77 (ex Domicile Services) développe des actions d'insertion sociale et professionnelle en faveur des personnes en situation de précarité ou éloignées de l'emploi et qu'à ce titre l'association a demandé le 19 mars 2026 une aide financière sous forme de subvention pour un projet de dressing solidaire.
- **Considérant** que ce projet vise à faciliter la fourniture de vêtements et équipements adaptés aux personnes en difficulté économique, aux demandeurs d'emploi ainsi qu'aux bénéficiaires de parcours d'insertion.
- **Considérant** que ce dispositif contribue à lever certains freins à l'insertion sociale et professionnelle et complète les actions d'accompagnement organisées par l'association pour renforcer l'estime de soi et l'image et ainsi participer à leur remobilisation, indispensable dans un parcours d'insertion professionnelle.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (33 voix "pour") :**

- ⇒ D'attribuer à l'association DS77 une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € pour soutenir la mise en place du dressing solidaire « La Cabine » au titre de l'année 2026. Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 65748/424 du budget 2026.
- ⇒ De conditionner le versement de cette subvention à la signature du Contrat d'Engagement Républicain.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,  
Pour expédition conforme,**  
Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique TELERECOURS citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte déclaré exécutoire après affichage le 9/07/2026 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 9/07/2026



Olivier Lavenka